

Conseil municipal - 19 décembre 2019

Ce conseil était le dernier de la mandature, le prochain aura lieu après les élections municipales avec une nouvelle équipe.

Points principaux de l'ordre du jour : le budget primitif pour 2020 et, les rapports annuels de la Semine et du handicap.

Budget 2020

A la lecture de la présentation du budget on a l'impression de lire un tract de campagne électorale : la gestion de ces dernières années a été excellente !

La rigueur budgétaire reste la grande ligne directrice, ce qui ne peut que conduire à une dégradation des services apportés aux neuilléens : les effectifs n'augmentent pas malgré les nouvelles infrastructures (nouveau centre sportif cette année), il y a un fort turnover dans certains postes ainsi que de nombreux postes non pourvus dans certains domaines (police municipale par exemple).

Pour la 1^{ère} année, l'amende liée au non-respect de la loi SRU n'est pas compensée par les bonifications apportées par les nouveaux logements sociaux : 3,1 millions net devront être payés. On paie le choix qui a été fait de ne construire qu'un centre sportif à l'emplacement des tennis saint James.

Bien évidemment aucun budget participatif n'est prévu, le maire y étant opposé.

Taux des impôts directs locaux et taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Aucune modification sur ces taux d'où le vote d'abstention

Rapport de la Semine 2018

Du fait de la loi ELAN, la Semine est tenu de fusionner avec un autre organisme avant 2021, afin que l'ensemble atteigne une taille critique. La gestion de la Semine et de son parc de 183 logements ont été confiés à la caisse des dépôts et consignation en attendant ce regroupement. Une négociation reste à réaliser pour conclure un pacte de sortie avec les différents actionnaires, la ville étant actionnaire à 80%.

Rapport du handicap

Grâce à l'agenda d'accessibilité programmée mis en place à la suite de l'ordonnance du 26 septembre 2014, on a une vision claire de l'état d'avancement de la mise en accessibilité, la totalité doit être généralisée d'ici 2024. Près de 50% des feux de la ville sont maintenant sonores, et 50% des entreprises privées également. Il est cependant impossible de savoir comment se répartissent ces 50% entre commerces, restaurants bureaux, groupes scolaires, etc.).

3 autres rapports étaient présentés dans la 2^{ème} partie de ce conseil :

- Le rapport du SIPPAREC, syndicat intercommunal pour les énergies et les communications, montre que la ville n'adhère pas à la compétence « énergie renouvelable », le maire ne souhaite pas, manifestement, le développement de telles énergies dans la ville
- Le rapport sur les parkings et la fourrière fait état une fois de plus du non remplissage des parkings (mais on continue d'en construire !). j'ai de nouveau proposé qu'un niveau de ces

parkings serve de 1^{er} stockage des voitures mises en fourrière, mais la hauteur d'entrée n'est pas suffisante pour les camions de remorque. Le seul endroit possible serait le futur parking de l'avenue Ch. de Gaulle, à condition de modifier les plans ...

- Le rapport de la SOGERES, qui fournit les repas des écoles. Ces rapports sont toujours aussi mystérieux car bien que Sogeres soit déficitaire tous les ans, elle renouvelle systématiquement les contrats et souhaite continuer avec la ville de Neuilly. Depuis 2 ans, en revanche, le solde pour la ville est positif, bien que le coût moyen des repas pour les familles, augmente ...
-

Votes de « Neuilly-Solidarité-Ecologie »

- N°1 à 7 : budgets 2020 : Contre
- N°8 : vote des taux des impôts : Abstention
- N°9 & 10 : rapports dont on prend simplement acte